



UNHCR

United Nations High Commissioner for Refugees
Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

Dialogue du Haut Commissaire sur les défis de protection *Protéger les déplacés internes : défis pérennes et idées nouvelles* 11-12 décembre 2013 Palais des Nations, Genève

NOTE D'INFORMATION

I. ORGANISATION

Date et lieu

1. La sixième réunion du Dialogue du Haut Commissaire sur les défis de protection se tiendra au Palais des Nations à Genève, le mercredi 11 et le jeudi 12 décembre 2013. Les séances en plénière se dérouleront en salle XVII.

Horaires de la réunion

2. Le Dialogue durera un jour et demi. Les séances se dérouleront de 10 à 13 heures et de 15 à 18 heures le 11 décembre et de 10 à 13 heures le 12 décembre. Les participants sont invités à être ponctuels lors de chaque séance afin d'utiliser au mieux le temps imparti.

3. A l'issue de courtes remarques liminaires du Haut Commissaire et d'un bref débat en séance plénière, la réunion se scindera en quatre petits groupes de discussion. Ces réunions se poursuivront dans la matinée du 12 décembre.

4. Le Dialogue s'achèvera en plénière à la fin de la séance du matin du 12 décembre au cours de laquelle un rapport sur les groupes de discussion sera fait. Pour des informations complémentaires, veuillez consulter le programme sur le site : <http://www.unhcr.fr/hc-dialogue>

Déroulement de la réunion

5. Afin d'encourager les échanges, les participants sont invités à ne pas lire de déclarations préparées. Il est demandé aux participants de garder à l'esprit la nature purement humanitaire et apolitique du mandat et de l'action du HCR, ainsi que de l'orientation opérationnelle du Dialogue. Afin d'assurer la qualité optimale de l'interprétation au cours de cet échange ouvert, les délégations sont invitées à parler lentement et clairement.

6. Dans cet esprit, il n'y aura pas de liste d'orateurs ou de règles de préséance officielles. Lors des séances plénières, le placement sera informel, de manière à entremêler les délégations.

Interprétation

7. Lors des séances plénières, les participants pourront intervenir dans l'une des langues officielles des Nations Unies (anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe). Une information sur les langues prévues pour chaque groupe de travail sera fournie en temps utile.

Conclusions

8. A l'issue de l'examen du rapport des groupes de travail, le Haut Commissaire fera un résumé informel de l'ensemble des délibérations. Il n'y aura pas de rapport officiel des débats mais le résumé sera mis à disposition après la réunion. Les points soulevés, les informations échangées ou les conclusions tirées ne seront pas attribués à un intervenant ou à une délégation spécifique.

Cocktail

9. Un cocktail aura lieu de 18h15 à 19h30 le mercredi 11 décembre dans la Salle des Pas Perdus.

II. ENREGISTREMENT

10. Il est demandé à l'ensemble des participants (y compris ceux basés à Genève) de s'enregistrer en ligne. Les informations relatives à cet enregistrement sont mentionnées dans la lettre d'invitation.

11. **L'enregistrement devra être effectué d'ici au vendredi 15 novembre 2013** au plus tard. Un enregistrement précoce est essentiel pour faciliter l'accès au Palais des Nations des participants qui ne sont pas basés à Genève.

12. Outre l'enregistrement en ligne, les délégations sont invitées à adresser, **d'ici au 30 novembre, une Note verbale/Lettre d'accréditation** portant le nom et le titre de l'ensemble des participants, par ordre hiérarchique, à l'adresse suivante : hqsecdpc@unhcr.org

13. Pour toute question ou assistance supplémentaire, veuillez contacter le Secrétariat par courrier électronique à hqsecdpc@unhcr.org.

14. Les représentants des organisations non gouvernementales invitées peuvent également contacter l'Unité interinstitutions du HCR (interagency@unhcr.org) pour toute information complémentaire.

III. ACCES AU PALAIS DES NATIONS

15. Pour les participants non accrédités auprès de l'Office des Nations Unies à Genève (ONUG), prière d'imprimer le formulaire d'enregistrement en ligne et de l'apporter avec eux afin d'obtenir leur badge d'accès.

16. Les badges – à retirer individuellement - seront disponibles dès 14h00 le mardi 10 décembre 2013 au Bureau de la sécurité des Nations Unies, situé Porte de Pregny, à l'entrée du Palais des Nations.

IV. DOCUMENTS

Ordre du jour et documentation générale

17. Les informations ainsi que la documentation relative au Dialogue sont postées à l'adresse suivante : <http://www.unhcr.fr/hc-dialogue>.

Liste des participants

18. Une liste informelle de participants sera mise à disposition le deuxième jour du Dialogue.

V. INFORMATIONS DIVERSES

Visas et hébergement

19. Tous les participants à la Conférence qui ont normalement besoin de visas pour entrer en Suisse sont invités à les obtenir avant leur départ. Le Secrétariat n'est pas responsable des formalités d'obtention de visa. Aucune disposition ne pourra être prise pour la délivrance de ces visas à l'arrivée à l'aéroport de Genève-Cointrin.

20. Le Secrétariat n'est pas en mesure d'assurer les réservations d'hôtel. Les participants qui souhaitent

des informations sur les possibilités d'hébergement à Genève sont invités à prendre contact avec l'Office du tourisme de Genève via Internet : <http://www.geneve-tourisme.ch>.

Conseils de santé

21. Il est rappelé aux participants au Dialogue du Haut Commissaire qu'ils sont tenus d'apporter la preuve de leur couverture médicale internationale au cas où ils devraient être admis d'urgence à l'hôpital au cours de leur séjour en Suisse.

Conseils en matière de sécurité

22. Le Service de sûreté et de sécurité de l'ONUG a averti que le local affecté au dépôt de bagages était très limité au Palais des Nations. Dès que ce local sera saturé, aucun autre bagage ne sera pris en charge.

23. Les participants sont invités à porter de façon visible leur macaron de l'ONUG à tout moment.

ONUG-Palais des Nations / HCR

24. Prière de se rendre sur le site de l'Office des Nations Unies à Genève (ONUG) : www.unog.ch pour une visite virtuelle du Palais des Nations.

25. Le HCR est situé à proximité du Palais des Nations, au 94 rue de Montbrillant, 1211 Genève, Suisse [Tél : +41 22 739 8111 (depuis Genève composer le 022 739 8111)].

Transports

26. Depuis l'aéroport de Cointrin des taxis sont disponibles à l'extérieur du hall des arrivées. Le prix de la course jusqu'au Palais des Nations est d'environ 25 à 30 francs suisses.

27. Le bus n°5 vous amène directement depuis l'aéroport jusqu'à la Place des Nations.

28. L'aéroport de Cointrin comporte également une gare ferroviaire au même niveau que le hall des arrivées. Tous les trains s'arrêtent à Cornavin, la gare principale de Genève.